

**Procès-verbal du Conseil municipal
du jeudi 26 janvier 2023**



Présents : MM. MMES PATAUD, BORDES, TERRASSIER, CUQUEMELLE, DOUCET, VELLEINE, MALAVAUD, JANNETAUD N.

Procurations : CANFORA représenté par BORDES

Excusés :

Absents :

La séance est ouverte sous la présidence de M. Patrice PATAUD, maire qui déclare les membres du Conseil municipal cités ci-dessus présents et installés dans leurs fonctions.

Le quorum est atteint, le Maire ouvre la séance à 18h20.

Désignation du secrétaire de séance : M. Gilbert BORDES

Avant de commencer le conseil municipal, Monsieur le Maire demande à l'assemblée une minute de silence suite au décès de M. Guy Monteil, ancien conseiller municipal de 1995 à 2014.

1. Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2022

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de la séance du 15 décembre 2022.

2. Contrat d'assurance statutaire du personnel CNRACL

Il s'agit du renouvellement des contrats d'assurance pour le personnel CNRACL (3 agents) pour l'année 2023. Le centre de gestion s'occupe de la gestion des dossiers d'assurance. Le taux est de 6,68% pour 2023 pour un montant de 5 440,06 €. L'année dernière le taux était de 6,57% pour un montant de 5 233,41 €. Approuvé à l'unanimité.

3. Contrat d'assurance statutaire du personnel IRCANTEC

Il s'agit du renouvellement des contrats d'assurance pour le personnel IRCANTEC (2 agents) pour l'année 2023. Le centre de gestion s'occupe de la gestion des dossiers d'assurance. Le taux est de 1,80% pour 2023 pour un montant de 97,90 €. L'année dernière le taux était identique pour un montant de 96,00 €. Approuvé à l'unanimité.

4. Renouvellement de la convention de déneigement avec le Département

La convention de déneigement de novembre 2020 jusqu'à la fin de la période de viabilité hivernale 2023-2024 est à renouveler. Henri, Yannick et Sébastien interviennent sur les départementales n° 13 et n°58. Cette convention prend effet à compter du 14 novembre 2022 jusqu'à la période hivernale 2025-2026. Le tarif de facturation passe de 5 € à 6 €. Lors de la période hivernale 2020-2021 le montant facturé au Département était de 543,88 €. Approuvé à l'unanimité.

5. Inscription des dépenses au compte 623 'fêtes et cérémonies'

Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de fixer les dépenses à imputer sur l'article 6232 – fêtes et cérémonies du budget principal, suite à une demande de la trésorerie.

- Achat de gerbes pour les cérémonies aux Monuments
- Achats de drapeaux (France et UE) pour Monuments et Mairie

- Achat fleurs et cadeaux à l'occasion de cérémonies diverses
- Vin d'honneur offert à l'occasion de cérémonies et réceptions diverses
- Remises de médailles
- Goûter arbre de Noël, achat places de cinéma, achat de livres et achat de jouets des enfants de la commune
- Achat coupes pour manifestations diverses
- Décorations pour manifestations (Noël, fêtes locales)
- Achat sapins de Noël
- Achat colis de Noël pour les aînés et le personnel communal,
- Dépenses liées aux repas des aînés (traiteur, boissons, marchandises divers...)
- Dépenses liées aux cérémonies et réceptions diverses (nappes, verres, marchandises diverses, ...)
- Impression bulletin municipal
- Avis d'obsèques
- Animations lors du repas des aînés
- Spectacle de Noël pour les enfants de la commune
- Spectacle de la Communauté de Communes

Approuvé à l'unanimité.

6. Opération solidarité Ukraine

Une opération est lancée par l'intermédiaire de l'association des maires et adjoints de la Creuse et l'association des maires ruraux de la Creuse en partenariat avec la préfecture et le conseil départemental. Il s'agit soit d'une aide financière soit d'une aide en nature en donnant un groupe électrogène en état de marche. Après discussion, les élus décident d'acheter un groupe électrogène et de l'envoyer en Ukraine par l'intermédiaire de l'association des maires et adjoints de la Creuse.

Approuvé à l'unanimité.

7. Régularisation foncière

Suite à transmission de plusieurs dossiers de vente ou acquisition de parcelles sur la commune à Mme CHEMIN a fait le point. 3 dossiers de ventes de parcelles ou d'acquisition de parcelles sont en attente. Mme CHEMIN propose de faire les régularisations nécessaires. Une réunion est possible par téléphone ou en mairie pour faire le point sur ces dossiers. Approuvé à l'unanimité.

8. Questions diverses

Pas de questions diverses.

9. Informations diverses

Le Maire, Patrice PATAUD :

➤ Assainissement de Morterolles : les travaux sont faits jusqu'à la maison de M. LAKROUF. Rendez-vous semaine prochaine pour la clôture.

➤ Réhabilitation complexe hydraulique au Mazeau : un devis de l'entreprise Horizon Jeune pour un montant de 7 800,00 € a été transmis par l'ONF.

➤ Iberdrola : la réunion a eu lieu mercredi 18 janvier. Le projet avance. Prochaine réunion au mois d'avril.

- Une procédure au Tribunal Administratif a été transmise par l'association VITHEC au sujet de l'arrêté d'affichage instauré par la commune. L'association conteste l'article n°7 sur la durée d'affichage.
- Une procédure est en cours concernant l'architecte en charge des travaux du hangar communal.
- Le repas des aînés à lieu dimanche 29 janvier. 46 personnes seront présentes à la salle polyvalente.

La séance est levée à 19h30.

Toute demande de modification de ce procès-verbal doit être adressée en mairie dans les 15 jours suivant sa réception.

Le secrétaire de séance,
Gilbert BORDES